



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCES VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 12 mai 2025

Date de convocation :

Le 5 mai 2025

Secrétaire de séance :

Mme ROUTIER Isabelle

Acte publié le :

14 mai 2025

Membres en exercice :	70
Présents :	43
Pouvoirs :	7
Votants :	52
Absents :	27
Représentés :	2

Le lundi 12 mai 2025, à vingt heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au centre socio-culturel à GACÉ, sous la présidence de Monsieur GOURDEL Sébastien, Président.

**Etaient présents :**

ALLAIN André	BUREL Gérard	FEREY Yvette	LIARD Marie-Christine	TABARD Marie-France
AVENEL Sylvie	CAPLET Xavier	FOUBERT Anne-Marie	PREEL Gérard	TANGUY Gérard
BATREL Serge	CHRETIEN Bernard	GOURDEL Sébastien	RAVASSE François	TASSUS Marie
BIGOT Michel	COLETTE Thérèse	GRESSANT Martine	ROBILLARD Denis	TIRARD Philippe
BIGOT Philippe	COUGÉ Huguette	GRESSANT Matthias	ROBIN Jean-Marie	VANDAMME Liliane
BISSON François	COUSIN Michel	GRIMBERT Jean	ROLAND Régis	WILLOT Guy
BONETTA Sylvie	DIF Stéphane	HAUTON Charles	ROMAIN Guy	ZECCA Michel
BOUNAB Karim	DUVALDESTIN Didier	LAIGRE Agnès	ROSÉ Gérard	TURPIN Christiane
BRASSEUR Nicole	FEREY Philippe	LAIGRE Jean-Claude	ROUTIER Isabelle	SCHREIBER Christophe

**Pouvoirs :**

M. AMESLANT Patrick a donné pouvoir à M. GRESSANT Matthias ; M. BEQUET Luc a donné pouvoir à M. BIGOT Michel ; M. FERET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme LAIGRE Agnès ; Mme LOISEL-NICOLEAU Chantal a donné pouvoir à M. CAPLET Xavier ; Mme OLIVIER Annie a donné pouvoir à M. BATREL Serge ; Mme STALLEGGER Pascale a donné pouvoir à M. ROSÉ Gérard ; M. TOUCHAIN Philippe a donné pouvoir à M. ROMAIN Guy.

**Etaient absents et excusés :**

Mme BEAUDOIN Isabelle ; M. BELETTE Alexandra ; M. BIGNON Christophe ; M. COUPE Jean-Luc ; Mme DENIS Marie-Laure ; M. GOURIO Alain ; Mme HERVIEUX Jeanine ; M. HOORELBEKE Dominique ; M. LAMPERIERE Alain ; M. LAMPERIERE Emile ; M. LANGLOIS Arnaud ; M. LANGLOIS Paul ; Mme LE CALLONNEC Barbara ; M. LECACHE Stéphane ; M. LELOUVIER Vincent ; M. LURSON Patrick ; Mme MORIN Amélie ; Mme NOEL Isabelle.

**Etaient représentés :**

M. LAIGRE Thierry représenté par Mme TURPIN Christiane ; Mme TRINITE Monique représentée par M. SCHREIBER Christophe.

**ORDRE DU JOUR**

Le conseil communautaire à

l'unanimité Oui, l'exposé de

Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités  
territoriales Vu l'avis favorable du bureau  
de la CDC VAM,

■ Adopte l'ordre du jour du conseil communautaire en date du 12 mai 2025

1. Validation du procès-verbal du précédent conseil communautaire
2. Tableau des effectifs
3. Mobilités
4. Attribution de subvention OPAH
5. PADD
6. OCM
7. Divers

## **1 Validation du procès-verbal du précédent conseil communautaire**

### **20250512-01 – Validation du PV du dernier conseil**

Le conseil communautaire à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,

Considérant le procès-verbal du conseil précédent

☐ décide

- De valider le procès-verbal du mois d'avril 2025

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

L'autorité territoriale,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

## 2 Tableau des effectifs

Présenté par M. Jean GRIMBERT, Vice-président de la commission des finances.

### 20250512-02 – Tableau des effectifs

Le conseil communautaire à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
- Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,
- Vu l'avis de la commission RH,

Il est proposé de créer les emplois permanents à temps complet et non complet de la CDC VAM comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Quotité	Nombre de postes	Motif	
Administrative	Rédacteur	Rédacteur ppal de 1ère classe	Temps complet	1	Avancement de grade 2025	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	2		
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	Temps complet	2		
Sociale	ATSEM	ATSEM Principal de 1ère classe	Temps complet	3		
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique ppal de 2ème classe	Temps complet	3		
			18,49/35	1		
		Adjoint technique ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	1		
			30,32/35	1		
<b>TOTAL</b>				<b>14</b>		

Il est proposé de supprimer les emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet de la CDC VAM comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Quotité	Nombre de postes	Motif
Administrative	Rédacteur	Rédacteur ppal de 2ème classe	Temps complet	1	Avancement de grade 2025
	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	15/35	1	
		Adjoint administratif	Temps complet	2	
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Temps complet	2	
Sociale	ATSEM	ATSEM Principal de 2ème classe	Temps complet	3	

Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	Temps complet	3	
			18,49/35	1	
		Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	2	
			30,32/35	1	
<b>TOTAL</b>			<b>16</b>		

☐ décide

- Décide de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération,
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

L'autorité territoriale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

### **3 Mobilités**

Présenté par Mme Agnès LAIGRE Vice-présidente de la commission proximité à la population.

- Vélopartage

*Monsieur Charles HAUTON s'informe sur comment recharger les vélos électriques s'il n'y a pas de prise, il lui est répondu qu'il est possible d'avoir des chargeurs en option.*

*Monsieur François RAVASSE interroge s'il y a un témoin de charge : oui*

*Madame Sylvie AVENEL demande si les vélos peuvent être déposés n'importe où. Peut-on prendre un vélo à Gacé et le déposer à Vimoutiers.*

*Monsieur Sébastien GOURDEL indique que techniquement c'est possible, mais il faut prévoir le retour des vélos à leur point de départ.*

*Monsieur Jean-Marie ROBIN demande quel est le temps de charge : plusieurs heures*

*Monsieur François RAVASSE s'interroge, si l'on dépose un vélo à 19 heures le soir, sera-t-il chargé le lendemain matin ?*

*Madame Huguette COUGÉ se renseigne s'il reste des anciens vélos.*

*Monsieur Sébastien GOURDEL informe que oui, tous.*

Madame Sylvie AVENEL questionne s'il y a la demande pour ces nouveaux vélos.  
Monsieur Sébastien GOURDEL informe que c'est une phase de test

- Covoiturage

Monsieur Charles HAUTON s'interroge sur le cas des usagers qui habitent à quelques kilomètres de l'aire de covoiturage

Monsieur Sébastien GOURDEL informe que les réservations ne sont pas limitées aux aires de covoiturage, mais ce n'est pas la même chose que le transport à la demande.

### 20250514-03 – Tarification vélopartage et covoiturage

Le conseil communautaire à l'unanimité

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,

Considérant la proposition de tarification, mise en cohérence avec la tarification des vélos longue durée (1 semaine à 35 € et 1 mois à 50 €)

Il est proposé de facturer ainsi l'usage du vélopartage :

1ère heure à 1€ puis 0.5€ par heure jusque 48 heures puis 2€ par heure au-delà, afin de favoriser le roulement des vélos en libre-service et d'orienter vers la location longue durée en cas d'usage prolongé. Ce qui donne pour exemple les coûts suivants :

Entre 0 - 1h, cela coûte à l'usager	1€
Entre 1h - 2h	1.50 €
Entre 2h – 3h	2.00 € ...
Entre 47h – 48h	24.50 €
(Passage à 2 € l'heure)	
Entre 48h – 49h	26.50 €
Entre 49h – 50h	28.50 € ...

Considérant la proposition de tarification suivante pour le covoiturage :



**POUR LES CONDUCTEURS** (par passager transporté)



**POUR LES PASSAGERS**



10 premiers trajets offerts puis 0,50 € / trajets

☑ décide

- De valider le lancement des services de vélopartage et de covoiturage tel que proposés
- De valider les propositions de tarifs pour les services de vélopartage et de covoiturage
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

L'autorité territoriale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

#### **4 Attribution de subvention OPAH**

Présenté par Mme Agnès LAIGRE Vice-présidente de la commission proximité à la population.

#### **20250514-04 – Attribution de subventions OPAH**

Le conseil communautaire à la majorité 47 pour et 5 abstentions

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

- Vu le code général des collectivités territoriales
  - Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et du Merlerault en date du 22 septembre 2022 autorisant la signature de la convention OPAH 2023-2027,
  - Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,
  - Vu l'avis de la commission des finances
  - Vu les dossiers parvenus à la CDCVAM
- 
- Conformément aux objectifs définis dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs dans leurs projets de travaux énergétiques, de mise aux normes ou d'adaptation, Le Président présente les dossiers suivants :

Dossier Soliha	Opération	Nature des travaux	Gain énergétique	Montant des travaux TTC	Subventions Anah	Subvention CDC
1897/2024	Energie	Isolation des murs et des combles Remplacement des menuiseries et volets VMC	Passage de G à D	45 142 €	38 007 €	<b>Sortie de passoire thermique 1250 €</b>

1811/2024	Energie	Isolation des murs et des combles et plancher bas Pompe à chaleur VMC double flux	Passage de G à C	53 962 €	46 034 €	<b>Sortie de passoire thermique 1250 €</b>
-----------	---------	---	------------------	----------	----------	--

☑ décide

- De valider le procès-verbal du mois d'avril 2025

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

L'autorité territoriale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

## 5 **PADD**

Présenté par M. Karim BOUNAB, Vice-président de la commission urbanisme.

### **20250514-05 – Modification PADD**

Le conseil communautaire à la majorité 51 pour et 1 abstention

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,

Considérant le PADD proposé en annexe et intégrant entre autres les modifications suivantes :

**Objectif 3 : Modération de la consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain**

**Objectifs de modération de consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain**

- Sur la période 2021-2030, la CDC des VAM peut envisager une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) de 17,6ha.
- Sur la période 2031-2040, le territoire continuera à réduire de 53,2% sa consommation d'ENAF en prévoyant au maximum 7ha sur cette période.
- **Au total, le PLUi de la CDC des VAM se projette sur une période 2021-2040 et une consommation d'ENAF qui ne dépassera pas 24,6ha.**

**Volet économie (non agricole)**

Le territoire de la CDC des VAM souhaite intégrer le volet développement économique dans sa stratégie foncière. Le territoire dispose de peu de disponibilités dans les zones d'activités actuelles. L'enjeu du PLUi est de définir les nouvelles zones à ouvrir afin d'accueillir de nouvelles activités pourvoyeuses d'emplois pour les prochaines années.

Le PLUi proposera environ 15ha d'ouverture d'ENAF à l'urbanisation sur le secteur Gacé/Croisilles et sur les autres espaces d'irrigation économique pour le développement économique en compatibilité avec le SCoT.

**Volet équipements**

Le développement des équipements dans les prochaines années se fera uniquement en densification du tissu bâti actuel avec une volonté de mixité fonctionnelle. Aucun ENAF ne sera ouvert à l'urbanisation pour le développement des équipements du territoire.

**Objectif 3 : Modération de la consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain**

**Objectifs de modération de consommation des espaces et de lutte contre l'étalement urbain**

- Sur la période 2021-2030, la CDC des VAM peut envisager une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'environ 20ha.
- Sur la période 2031-2040, le territoire continuera à réduire de 53,2% sa consommation d'ENAF en prévoyant environ 10ha sur cette période.
- **Au total, le PLUi de la CDC des VAM se projette sur une période 2021-2040 et une consommation d'ENAF d'environ 30ha tout usage confondu.**

☑ décide

- De valider les modifications apportées au PADD
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

L'autorité territoriale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

## **6 OCM**

Présenté par Mme Martine GRESSANT, Vice-présidente de la commission développement économique.

### **20250514-06 – OCM plan de financement**

Le conseil communautaire à la majorité 51 pour et 1 contre

Oui, l'exposé de Monsieur le Président

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu l'avis favorable du bureau de la CDC VAM,

Considérant que lors du conseil d'octobre 2023, le conseil communautaire avait validé une participation de 15 000€ par an pour poursuivre le dispositif OCM nouvelle génération. Il est proposé de valider le plan de financement tel que proposé ci-dessous.

<b>BUDGET OCM 2023-2026</b>				
	<b>CdC Terres d'Argentan Interco</b>	<b>CdC Vallées d'Auge et du Merlerault</b>	<b>CdC Pays de l'Aigle</b>	<b>Total PETR</b>
<b>Population Totale 2023</b>	34 276	14 608	26 103	74 987
<b>Contribution CdC / habitant</b>	2,90 €	4,10 €	2,00 €	-
<b>Montant Contribution CdC</b>	99 400,40 €	60 000,00 €	52 206,00 €	211 606,40 €
<b>Contribution Région</b>	CdC x 4	CdC x 2	CdC x 4	-
<b>Montant Contribution Région</b>	397 601,60 €	120 000,00 €	208 824,00 €	726 425,60 €
<b>Montant Contribution Département</b>	17 138,00 €	7 304,00 €	13 051,50 €	37 493,50 €
<b>Total dotation OCM CdC + Région + Département</b>	<b>514 140,00 €</b>	<b>187 304,00 €</b>	<b>274 081,50 €</b>	<b>975 525,50 €</b>
<b>Total travaux entreprises (avec 20% d'aide)</b>	2 570 700,00 €	936 520,00 €	1 370 407,50 €	4 877 627,50 €
<b>REPARTITION DES CONTRIBUTIONS OCM DES CDC A VERSER AU PETR SUR LA PERIODE 2023-2026</b>				
	<b>CdC Terres d'Argentan Interco</b>	<b>CdC Vallées d'Auge et du Merlerault</b>	<b>CdC Pays de l'Aigle</b>	<b>Total PETR</b>
<b>Montant Contribution totale CdC</b>	99 400,40 €	60 000,00 €	52 206,00 €	211 606,40 €
<b>Contribution versée en 2023</b>	17 138,00 €	7 304,00 €	13 051,50 €	37 493,50 €
<b>Contribution à verser en 2024</b>	27 420,80 €	17 565,33 €	13 051,50 €	58 037,63 €
<b>Contribution à verser en 2025</b>	27 420,80 €	17 565,33 €	13 051,50 €	58 037,63 €
<b>Contribution à verser en 2026</b>	27 420,80 €	17 565,34 €	13 051,50 €	58 037,64 €

☑ décide

- De valider le tableau de financement proposé
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

L'autorité territoriale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

## **7 DIVERS**

- Signature du contrat de territoire le 15 mai
- Santé :
  - Campagne de contact direct à destination des professionnels de santé extérieurs (Ile de France)
  - Prestation cabinet de recrutement, le cabinet "Savoie Med" est retenu pour cette mission.
- Monsieur François RAVASSE demande si les dates des conseils communautaires de juin et juillet sont définies.  
Monsieur Sébastien GOURDEL, Président de la cdcvam informe que les dates prévues risquent de changer.

**Fin de séance : 21h37**